

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC NORD OUEST CIC OUISTREHAM RIVA BELLA 1 AVENUE DU GENERAL LECLERC 14150 OUISTREHAM

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Madame MICHEL Michèle, gérant de la société 2EME VAGUE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 5 PLACE DU MARCHÉ 14470 COURSEULLES SUR MER, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Madame MICHEL Michèle 356 rue de la Chapelle 14750 ST AUBIN SUR MER
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 août 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

Mélanie LUET
Chargée d'Affaires Professionnels

